L'AGEFI mercredi 23 juillet 2014 PAGE 25

EUROPE-MONDE

Essor des partenariats avec le privé

ORGANISATIONS INTERNATIONALES. L'OMPI multiplie sa coopération dans la recherche avec l'industrie pharmaceutique et avec les éditeurs.

Lors de son discours de réélection à la direction générale de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) à Genève en mai, Francis Gurry a rappelé les enjeux de son institution intergouvernementale face à l'environnement toujours plus complexe du multilatéralisme. Afin de se définir en tant que brand, tournée vers l'avenir, l'OMPI multiplie sa coopération et ses partenariats avec le secteur privé dans le domaine de la recherche avec l'industrie pharmaceutique et avec les éditeurs.

Francis Gurry, directeur général de l'OMPI, explique le défi qui attend non seulement son organisation, mais aussi toutes les grands acteurs intergouvernementaux basés à Genève tels que l'OMS, l'OMM et l'IUT.

L'ouverture qui se matérialise par des partenariats avec le secteur privé est-t-elle devenue une condition sine qua non pour l'OMPI comme pour les organisations intergouvernementales basées à Genève?

Nous aimerions que l'OMPI soit reconnue comme une organisation innovatrice, une entité capable de gérer des programmes qui présentent un grand intérêt mais aussi qui sont d'actualité, qui répondent aux besoins du monde d'aujourd'hui. C'est ambitieux j'en suis conscient, mais il est essentiel que les organisations intergouvernementales s'ouvrent au monde, non seulement à travers la mise à disposition de leurs services mais aussi par leur rôle politique.

La coopération internationale - qui s'exprimait autrefois uniquement sous la forme d'accords multilatéraux entre les États, de traités - se doit aujourd'hui de revêtir de nouvelles formes, devenant ainsi un processus qui intègre et implique le secteur privé, prêtà s'engageraux côtés d'autres partenaires ou de fonds de coopération.

Par exemple, nous hébergeons à l'OMPI plusieurs plateformes qui résultent de partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Les deux exemples phares sont: WIPO Re:Search (initiative qui ble des entreprises pharmaceutiques, des institutions nationales de recherche dans le domaine de la santé et des universités, en vue de lutter contre les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme) et l'Accessible Books Consortium (partenariat entre les maisons d'édition, l'Union mondiale des aveugles et les bibliothèques, qui vise à augmenter la disponibilité dans le monde entier de livres dans des formats accessibles destinés aux aveugles, aux déficients visuels et aux personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés).

L'ONU s'ouvre à des nouveaux bailleurs de fonds privés. Est-ce une nouvelle ligne pour la Genève internationale?

En effet, d'autres organisations s'orientent également vers des par-

tenariats avec le secteur privé. Bien entendu, cette démarche reste délicate pour des organisations intergouvernementales qui demeurent au service de leurs Etats membres, qui sont les décisionnaires en termes de politiques. Toutefois, au cœur de la complexité du monde actuel qui se manifeste par une «diffusion» du pouvoir politique, la dimension financière appelle le secteur privé à jouer un rôle dans l'exécution, la mise en œuvre de ces politiques. Naturellement, la plus grande transparence doit être de rigueur mais, fondée sur la consultation et l'implication des Etats, cette démarche représente un développement souhaitable, qui est l'une des conditions de la pérennité des organisations intergouvernementales et internationales.

Vous entamez votre deuxième mandat de six ans. Quelles sont les différences majeures du défi entre 2008 et 2014 que l'OMPI doit relever?

Trois différences majeures sont à relever. La réforme de l'institution - amorcée dès mon arrivée en 2008 - a été un succès. Aujourd'hui la productivité a fortement augmenté pour un nombre de fonctionnaires proches du niveau de 2008 avec une charge de travail supérieure d'environ 40%. Les finances de l'organisation sont saines, nous avons pu reconstituer des réserves de trésorerie et ainsi financer la construction de deux bâtiments principaux dont la future salle de conférences de 900 places qui sera inaugurée en septembre. Le défi que représentait cette réforme progressive initiée en 2008 ayant été en grande partie relevé, l'organisation peut à présent se consacrer à la modernisation qui lui sera indispensable pour s'adapter à un monde en perpétuelle évo-

Avec un recours plus fréquent au secteur privé?

Oui, dans un souci d'efficacité comme cela se pratique d'ailleurs partout - nous faisons de plus en plus fréquemment appel aux services spécialisés de partenaires extérieurs comme pour une partie de nos 30 millions de traductions traitées chaque année Cela normet également à notre équipe d'économistes, dans le cadre de la préparation de certaines de nos publications, de s'adjoindre les services des meilleurs économistes au plan mondial (de l'EPFL, de l'INSEAD, de l'université Cornell). Sélectionner les meilleures ressources externes apporte indéniablement une valeur ajoutée qui, tout en générant une flexibilité indispensable, nous permet d'accroître notre efficacité; cela donne tout son sens à l'expression «open innovation».

Quant à la deuxième différence?

Le contexte de l'innovation comme celui de la créativité, en particulier pour ce qui est des industries créatives, est devenu bien plus complexe. L'augmentation du pouvoir d'achat des classes moyennes à travers le monde permet à ces derniè-



FRANCIS GURRY. «L'OMPI fait de plus en plus souvent appel aux services spécialisés de partenaires extérieurs.»

res de consacrer plus de ressources aux loisirs, aux divertissements et à la culture. L'importance de la propriété intellectuelle est aussi en croissance. Cette évolution se traduit par une prise de conscience de l'importance de l'innovation en tant que pilier du fonctionnement de l'économie actuelle, source de compétitivité et donc de croissance économique. Les gouvernements accordent une attention accrue aux questions de propriété intellectuelle, qui figurent désormais au cœur de leurs préoccupations, d'autant que leur complexité s'intensifie. Ainsi fleurissent des accords multilatéraux, tels que le TTIP (Trans-Atlantic Trade and Investment Partnership) - réunissant les américains et les européens - le TTP (Trans-Pacific Partnership), dans lesquels la propriété intellectuelle joue un rôle prépondérant.

Pourriez-vous nous fournir un exemple?

Dans le cas des produits pharmaceutiques, un laboratoire doit - pour recevoir une autorisation de mise sur le marché d'un produit innovant - constituer un dossier détaillant l'ensemble des recherches et tests effectués à cet égard, mais plusieurs questions se posent: dans quelle mesure le laboratoire à l'origine de la création de ce produit peut-il protéger le résultat de ses recherches face aux laboratoires de génériques et pour combien de temps peut-il maintenir confidentielle la masse de données collectées, pour retarder la mise à disposition du fruit de ses recherches à la concurrence? Evidemment, la possibilité offerte aux laboratoires de génériques d'accéder à la procédure abrégée de demande d'autorisation de mise sur le marché constitue pour ces derniers une économie de temps et d'argent substantielle et pour le laboratoire innovant un enjeu financier considérable, au vu des ressources investies.

Cet exemple donne un aperçu de la complexité des politiques en matière de propriété intellectuelle et des répercussions économiques en découlant, qui justifient l'ampleur de l'intérêt que toutes les parties prenantes portent à ce sujet. Le degré de complexité a augmenté pour les entreprises également puisqu'il leur faut à présent suivre l'évolution des débats et des règlements mis en place, que ce soit au niveau national, régional, plurilatéral ou multilatéral.

Le troisième point est-il en lien avec le contexte multilatéral qui a durci ces dernières années?

Absolument. Cela s'explique, selon moi, en premier lieu par la crise financière mondiale que nous avons traversée, qui a eu des conséquences extrêmement sévères sur les pays européens surtout, notamment les pays du Nord et, en second lieu, par la montée en puissance des pays émergents dont la concurrence directe se développe face aux pays de l'Union Européenne affaiblis par cette crise. Pour ces derniers, le seul avantage se situe autour de la propriété intellectuelle. Cette situation signifie que dans le contexte en présence, la propriété intellectuelle constitue une cible pour la concurrence et les enjeux y relatifs ont donc augmenté en importance. Voilà pour les différences entre la situation de 2008 et celle de 2014.

En décembre, vous déclariez à *L'Agefi* que vous vouliez que l'OMPI soit reconnue comme une brand. Quel bilan dressezvous? Quels sont les obstacles que vous avez pu rencontrez dans ce contexte difficile de multilatéralisme?

Le défi est immense et il n'est guère facile de faire avancer les choses ces temps-ci.

Il est primordial que l'OMPI, face à la complexité de l'environnement dans lequel l'organisation évolue, à l'omniprésence de la propriété intellectuelle dans toutes les enceintes de négociation et à la multiplicité des acteurs concernés (gouvernements, entreprises...) affirme sa position en tant que source de valeur ajoutée additionnelle reconnue. Cette valeur ajoutée s'exprime notamment à travers l'utilisation, par tous les acteurs économiques, de nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, le PCT pour les brevets, le système de Madrid pour les marques et le système de La Haye pour les dessins et modèles. L'image que nous voulons renforcer est que l'OMPI est un fournisseur de services fiables et efficaces.

En outre, face à des processus intergouvernementaux dans lesquels les avancées sont de plus en plus difficiles, je pense que nous devons également mettre l'accent sur notre neutralité, c'est-à-dire que l'OMPI soit reconnue comme une enceinte neutre et de grand intérêt pour les discussions relatives aux politiques de la propriété intellectuelle. Pour garantir les meilleurs résultats possibles au niveau multilatéral, il est absolument primordial, au regard du niveau et de l'intensité de la concurrence portée sur la propriété intellectuelle, que tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, puissent avoir une confiance inébranlable en cette enceinte, en sa neutralité absolue.

La Suisse figure toujours en première place du classement

de l'Indice mondial de l'innovation (GII ou Global Innovation Index) conjointement réalisé par Cornell, l'Insead et l'OMPI et dévoilé par vous-même à Sydney (L'Agefi du 18 juillet). L'innovation seule réponse aux défis lancés par les acteurs

de la compétitivité internationale? Aujourd'hui, nous observons un niveau de conscience toujours plus élevé quant à l'importance de l'innovation - base de la compétitivité. À l'heure où cet équilibre délicat entre les deux secteurs public-privé se construit, l'Indice mondial de l'innovation (GII), publié chaque année conjointement par l'OMPI, l'Université Cornell et l'INSEAD, classe les résultats en matière d'innovation de plus de 140 pays du monde entier en s'appuyant sur quelque 80 indicateurs. L'édition 2014, qui a été lancée le 18 juillet à Sydney, réaffirme la position de leader de la Suisse, une nouvelle fois en tête du palmarès des dix pays dont la capacité d'innovation est la plus importante, devant le Royaume-Uni et la Suède. Quel succès extraordinaire pour un petit pays d'être de manière constante le pays détenant la meil-

Le GII se concentre chaque année sur un aspect particulier de l'innovation. Cette année il s'agit du facteur humain. Un atout indéniable pour la Suisse?

leure capacité d'innover!

Il est particulièrement intéressant de constater que l'on retrouve le phénomène de concurrence évoqué précédemment pour ce qui est des ressources humaines. Attirer le «capital humain» en vue d'améliorer les performances en matière d'innovation est une tendance mondiale.

À titre d'exemples, 30% des lauréats du prix Nobel l'ont remporté quand ils résidaient en dehors de leur pays d'origine, ce qui témoigne d'une certaine mobilité; 60% des ingénieurs de la Silicon Valley proviennent de l'étranger. Les études menées sur les inventeurs en particulier démontrent que si la part d'immigration est de 1,9% sur le plan global, pour ceux qui détiennent une qualification tertiaire elle oscille entre 5 et 6%, alors que pour les inventeurs identifiés en tant que demandeurs de brevet, elle s'élève à 10,5%.

La concurrence pour avoir de bons scientifiques ou chercheurs est rude. Avec plus de 40% des professeurs d'universités ressortissants de pays étrangers, la politique d'ouverture menée par la Suisse a sans doute été extrêmement importante dans la construction de sa capacité à innover.

INTERVIEW: ELSA FLORET

«LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVE REPRÉSENTE L'UNE DES CONDITIONS DE LA PÉRENNITÉ DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES,»

La validation du mécanisme de financement

OMC. Les pays en développement pourront bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges mondiaux.

L'Organisation mondiale du commerce a adopté mardi un mécanisme de financement pour mettre en oeuvre l'accord de Bali sur la facilitation des échanges. Ce mécanisme, demandé par les pays en développement, vise à suppléer à un éventuel manque de fonds. Les présidents des groupes africain, des pays les moins avancés et des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique ont salué cette avancée lors d'une réunion des 160 pays membres de l'OMC à Genève. La Norvège et l'Australie ont été les deux premiers pays à attribuer des capitaux pour alimenter ce nouveau fonds. Le porte-parole de l'OMC, Keith Rockwell, a expliqué que ce nouveau mécanisme vise à répondre aux préoccupations de certains pays en développement inquiets de ne pas pouvoir mettre en oeuvre l'accord de Bali, faute de capacités financières. Ces pays pourront demander au directeur général de l'OMC de les aider, en particulier dans la phase d'évaluation des besoins. Les fonds requis ne devraient pas dépasser quelques millions de dollars. En l'absence d'autres donateurs, un pays pourra ainsi demander une subvention de 200.000 dollars pour des services de consultant, une adaptation de sa législation ou de la formation. Un financement sera aussi accordé à un pays désireux de présenter un projet à des donateurs.

Le nouveau mécanisme de l'OMC n'est pas destiné à financer des infrastructures, comme des ports ou des équipements douaniers, a précisé le porte-parole. La Banque mondiale, l'OCDE, la Commission européenne et d'autres organisations ont promis de leur côté des fonds pour couvrir ces besoins visant à moderniser les infrastructures commerciales des pays en développement. Le groupe de la Banque mondiale a ainsi lancé un nrogramme vendredi dernier de 30 millions de dollars visant à aider les pays en développement à réduire leurs coûts et à simplifier leurs procédures douanières. La Suisse a, avec d'autres pays, apporté son soutien à ce programme d'assistance technique.

La création de ce mécanisme de financement à l'OMC a levé un obstacle sur la voie de la mise en oeuvre de l'accord sur la facilitation des échanges conclu à Bali (Indonésie) en décembre, prévu avant le 31 juillet. Des désaccords ont cependant resurgi entre le nouveau gouvernement indien et les Etats-Unis. En principe, le Conseil général de l'OMC doit approuver le protocole d'accord ce ieudi. Toutefois, le durcissement de la position de l'Inde sur la question des subventions à ses agriculteurs risque de bloquer le processus.